



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION DE PRÊT DE CADRES PHOTOGRAPHIQUES

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Service Pays d'art et
d'histoire
Numéro : 2022-D-343

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attributions du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président portant délégation de fonctions,
délégation et subdélégation de signature à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de
vice-président,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngouleme dispose d'un fonds
documentaire comprenant neuf expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des
photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des
communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des collectivités, des
associations, des bibliothèques et des médiathèques,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt d'une exposition conçue par le service Pays
d'art et d'histoire de GrandAngoulême avec la Mairie de Ruelle sur Touvre.

Article 2 – La convention prévoit que l'exposition « Roger Baleix : parcours d'un architecte art
déco en Angoumois » comprenant une quarantaine de cadres photos est mise à disposition à
titre gratuit à la Mairie de Ruelle sur Touvre du 28 octobre 2022
au 28 novembre 2022.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 21 OCT. 2022
Publié ou notifié,
Le 21 OCT. 2022

Angoulême, le 21 OCT. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY